

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2015

PRESENTS: M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme NAVARRO Monique - M. ROUX Régis - Mme LOISEL Maryse - M. ALRIC Max : **Adjoints,**

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GODMER Christian - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - JOURDAIN Jeanne - M PAULET Jean Pierre - Mmes DELMAS Bernadette - FLAUS Valérie - ROUDOT Caroline - BROCHARD Cécile - M. TAVARES José - Mmes : GUEMARD Audrey - ESTEBAN Guylaine - MM RUDNIK Thierry - GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël - GIRARD Dominique - Mme GIROD Céline : **Conseillers Municipaux.**

POUVOIR :

Mme PELASSY Michèle	à	Mme KIRSCH Carla
M GUELLATI Tayeb	à	Mme GUELLATI Malika
M. GIORDANENGO Fabien	à	Mme FLAUS Valérie
M. BENABIDI Karim	à	Mme BROCHARD Cécile
M. HUBERT Rudy	à	M. PESCE Thierry
Mme PREVOST Muriel	à	M RUDNIK Thierry

SECRETAIRE DE SEANCE : M GUELLATI Malika

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du 28 juillet 2015

DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

1. COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°134/14 du 24/11/2014 / PRODUITS DES DROITS DE PLACE
2. ADHESION DES COMMUNES DES ARCS-SUR-ARGENS ET TRANS-EN-PROVENCE AU SYMIELECVAR
3. APPROBATION DU REGLEMENT TECHNIQUE DE VOIRIE
4. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR LA BASE DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984, MODIFIEE CATEGORIE B
5. PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR
6. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT
A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°47/2015 : signe, un avenant n°1 avec l'entreprise GIRARD au marché intitulé « Travaux de restauration des façades et menuiseries extérieures – Ecole Kergomard – lot n° 1 façades » afin de prendre en compte les travaux supplémentaires d'un montant de 4 837,15 € HT portant le montant total du marché à 178 853,70 € HT (soit + 2,78 % du montant du marché).

N°48/2015 : signe l'acte d'engagement relatif à un « Accord cadre pour des missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux neufs et de réparation sur la voirie communale » avec :

- « Cabinet MERLIN » sis à La Seyne/Mer
- « TPF Infrastructures » sis à Nice
- « ECVR INFRA » sis à La Crau

Le montant des marchés subséquents resteront inférieurs aux seuils des procédures formalisées sur la durée totale du marché.

N°49/2015 : signe les actes d'engagements relatifs aux marchés de denrées alimentaires à bons de commandes pour les années 2015 et 2016 avec le SIVAAD, dont la Commune est membre, pour les montants minimum suivant (engagement annuel recensé tva incluse)

- | | |
|--|---------------|
| - Lot 9 « bœuf frais... » : Sarl Boviandes | pour 1 500 € |
| - Lot n° 15 « agneau et mouton frais » : id | pour 6 000 € |
| - Lot n° 22 « découpes de volailles et lapins frais » : id | pour 15 000 € |
| - Lot n° 12 « veau frais » : Générale frigorifique | pour 2 500 € |
| - Lot n° 18 « porc frais » : id | pour 3 000 € |

N°50/2015 : contracte auprès de la BANQUE POSTALE un contrat de prêt d'un montant de 393 190,00 € (refinancer le prêt du Crédit Mutuel), d'une durée de 15 ans, au taux de 2,22 % à amortissement constant sur une périodicité trimestrielle (commission d'engagement : 0,20 % du montant total du prêt)

N°51/2015 : contracte auprès de la BANQUE POSTALE un contrat de prêt d'un montant de 800 000,00 € pour faire face aux dépenses d'investissements du Budget de la Commune.
Prêt d'une durée de 20 ans, au taux de 2,59 % à amortissement constant sur une périodicité trimestrielle (commission d'engagement : 0,20 % du montant total du prêt)

N°52/2015 : contracte auprès de la BANQUE POSTALE un contrat de prêt d'un montant de 500 000,00 € pour faire face aux dépenses d'investissements du Budget de l'Eau
Prêt d'une durée de 20 ans, au taux de 2,56 % à amortissement constant sur une périodicité trimestrielle (commission d'engagement : 0,20 % du montant total du prêt)

N°53/2015 : suite à une liquidation judiciaire de l'Entreprise *GRANDE CUISINE LOPEZ*, signe un contrat préventif sur le matériel « froid, cuisson, laverie, climatisation, blanchisserie » avec l'Entreprise *CIDS* pour une redevance de 2 312,92 € HT.

N°54/2015 : déclare infructueux le lot n°1 « lanternes et appareillages » du marché de fournitures pour l'éclairage public communal, suite à l'absence de remises d'offres.

N°55/2015 : signe l'acte d'engagement relatif à la fourniture pour l'éclairage public communal : lot n°2 « mats et supports » avec l'entreprise « GHM ». Les dépenses seront inférieures aux seuils de procédures formalisées sur la durée totale du marché.

N°56/2015 : signe une convention de location de mise à disposition de 6 bouteilles de 30 et 50 Kg chlore gazeux liquéfié, avec la Société EUROCHLORE pour un coût annuel de 1 368,00 Euros HT.

- N°57/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à la modification n°1 du plan local d'urbanisme dans le cadre du marché d'études pour la révision du PLU, avec l'entreprise ESPACE, pour un montant de 9 890,00 € HT.
- N°58/2015** : signe avec l'association « *Race School Compagnie* » une convention d'occupation gratuite d'un terrain communal nu, au droit des tennis, d'une durée de 5 ans, afin d'y créer une piste de loisirs et de BMX et de la gérer.
- N°59/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à l'étude de faisabilité pour le poste d'assainissement de l'Estrée, avec l'entreprise SAUNIER INFRA, pour un montant forfaitaire de 6 400,00 €.
- N°60/2015** : signe l'acte d'engagement relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réseaux secs et humides, avec un groupement conjoint TPF INGENIERIE / SARESE, dans le cadre d'un marché à bons de commandes, avec un montant maximal annuel de 100 000,00 € H.T.
- N°61/2015** : confie la défense des intérêts de la commune au cabinet LLC & ASSOCIES dans le recours formulé par M. BECU Patrick, contre ses attestations de travail.
- N°62/2015** : signe la proposition financière relative à l'étude acoustique de la salle polyculturelle avec l'Entreprise GAMBBA ACOUSTIQUE, pour un montant de 1 800 €, auquel pourront, si besoin, s'ajouter 400 € HT pour la rédaction d'un CCTP, et 1 600 € pour l'assistance à la consultation des entreprises et suivi de chantier.
- N°63/2015** : signe un contrat d'entretien des appareils de signalisation lumineuse avec l'entreprise CITELUM, pour un montant annuel de 1 932,00 Euros HT, auquel s'ajoutera la main d'œuvre fixée à 49 € HT de l'heure.
- N°64/2015** : signe un contrat d'entretien périodique des portails coulissants de l'école Henri-Michel et du centre technique municipal avec l'entreprise THYSSENKRUPP, pour un montant annuel de 490,00 Euros HT.
- N°65/2015** : signe un contrat d'entretien périodique du portail coulissant et du portillon du parking Kergomard avec l'entreprise THYSSENKRUPP, pour un montant annuel de 270,00 Euros HT.
- N°66/2015** : signe le bail de location précaire de la maison de Coua de Can, à compter du mois d'octobre 2015, et dont le terme coïncidera avec l'attribution d'un logement social des occupants, pour un montant mensuel de 250,00 € et 100,00 € de charges.

La séance est ouverte à 18h49

Approbation du Procès Verbal de la séance du 28 juillet 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès verbal par 31 voix pour et 2 voix contre (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël).

1. COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°134/14 du 24/11/2014 PRODUITS DES DROITS DE PLACE (délibération n°67/15)

Monsieur Christophe BOTTAI, rapporteur, demande au Conseil Municipal, afin d'accueillir plus d'exposants :

- de compléter la grille des tarifs des droits de place pour l'organisation des foires et des marchés nocturnes et de fixer le ml/jour à 4,00 € ;
- de prévoir un chèque de caution de 50,00 € afin d'éviter l'absentéisme ;

- d'autoriser le paiement du produit des « foires » et des « marchés nocturnes » en espèces ou par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du « Trésor Public ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2. ADHESION DES COMMUNES des ARCS-SUR-ARGENS et TRANS-EN-PROVENCE AU SYMIELECVAR (délibération n°68/15)

Monsieur GODMER Christian, rapporteur, demande au Conseil Municipal :

- d'accepter, en tant que communes indépendantes, l'adhésion des communes des ARCS-SUR-ARGENS et TRANS-EN-PROVENCE au sein du SYMIELECVAR ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. APPROBATION DU REGLEMENT TECHNIQUE DE VOIRIE (délibération n°69/15)

Conformément à l'article R 141-14 du Code de la voirie routière, **Monsieur le Maire**, rapporteur, propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement technique de voirie dans le but d'améliorer la gestion du patrimoine de la voirie et des réseaux divers.

Monsieur RUDNIK intervient sur le délai insuffisant pour travailler ce sujet et l'absence de collaboration en amont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix "Pour" et 6 Absentions (RUDNIK Thierry - PREVOST Muriel - GIRARD Dominique - GIROD Céline - GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël) :

4. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR LA BASE DE L'ARTICLE 3-2 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984, MODIFIEE CATEGORIE B (délibération n°70/15)

Monsieur PESCE Thierry, rapporteur, propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} octobre 2015, un poste de contractuel à temps complet, de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, au traitement indiciaire correspondant au 6^{ème} échelon à laquelle s'ajouteront les primes et indemnités liées au grade.

Cela permettra de « structurer » les services techniques, notamment par la mise en place de moyens d'études et de vérification des travaux, qu'ils soient confiés aux entreprises ou à la Régie Municipale et dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Il détaille les missions liées à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

5. PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR

(délibération n°71/15)

Madame ROUDOT Caroline, rapporteur, expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance garantissant les personnels communaux de Vidauban des risques statutaires, conclu pour une durée de quatre ans, arrive à échéance le 30 juin 2016.

Au vu de la complexité de la mise en concurrence de ce type de contrat, le Centre de Gestion du Var se propose de négocier une telle police d'assurance, dans le cadre d'un contrat groupe, pour une durée de 4 ans, avec un régime de capitalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

(délibération n°72/15)

Madame NAVARRO Monique, rapporteur, propose au Conseil Municipal de mettre à disposition du Centre Communal d'Action Sociale :

- ✓ Un adjoint administratif titulaire à temps non complet (20H hebdomadaire) pour exercer les fonctions de coordinateur de la politique petite enfance et de l'activité de l'équipement multi-accueil,
- ✓ Deux agents d'entretien titulaires ou non titulaires, à raison de 10 heures hebdomadaire chacun pour le nettoyage des locaux de la crèche municipale.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 29 voix "Pour" et 4 Absentions (RUDNIK Thierry - PREVOST Muriel - GIRARD Dominique - GIROD Céline)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.

.....